



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/RES/47/149  
31 mars 1993

---

Quarante-septième session  
Point 78, b de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/47/718/Add.3)]

47/149. Alimentation et développement agricole

L'Assemblée générale,

Réaffirmant l'importance et la validité de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, qui figure en annexe à sa résolution S-18/3 du 1er mai 1990, et confirmant la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui figure en annexe à sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990, l'Engagement de Cartagena 1/, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui figure en annexe à sa résolution 46/151 du 18 décembre 1991, le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés 2/ et les divers accords et conventions adoptés par consensus à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement 3/, en particulier Action 21,

---

1/ TD/364, première partie, sect. A.

2/ Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 3-14 septembre 1990 (A/CONF.147/18), première partie.

3/ Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, (A/CONF.151/26).

/...

Réaffirmant également sa résolution 45/207 du 21 décembre 1990 sur les problèmes alimentaires et agricoles et prenant note de la résolution 1992/32 du Conseil économique et social, en date du 30 juillet 1992,

Réaffirmant en outre que tout être humain doit pouvoir se sustenter et que ce droit fondamental devrait être universellement garanti,

Navrée de constater que la faim et la malnutrition ont empiré dans de nombreuses régions, en particulier en Afrique,

Vivement préoccupée par la baisse en volume de la production agricole et alimentaire mondiale en 1991, la première depuis 1983, et par la diminution rapide des stocks alimentaires,

Consciente qu'il importe de stimuler la production vivrière et la productivité agricole des pays en développement en adoptant des politiques judicieuses qui tiennent pleinement compte d'Action 21 et en créant un climat économique - en particulier un système commercial international plus ouvert - qui soit propice au développement d'un secteur agricole viable et au renforcement de la sécurité alimentaire, mais préoccupée à cet égard par les délais intervenus dans l'achèvement des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, tout en espérant qu'elles aboutiront rapidement à une conclusion globale et équilibrée,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les tendances du marché international des produits agricoles et tropicaux, la libéralisation du commerce international de ces produits et la suite donnée au chapitre que la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement 4/ a consacré à l'agriculture, ainsi que des conclusions et recommandations formulées par le Conseil mondial de l'alimentation à sa dix-huitième session 5/;

2. Affirme que l'accroissement de la production vivrière dans les pays en développement et l'amélioration de l'accès de leurs groupes à faible revenu aux denrées alimentaires contribueront pour beaucoup à y supprimer la pauvreté et la malnutrition et à y élever le niveau de vie;

3. Souligne que les pays en développement doivent stimuler leur production vivrière et leur productivité agricole s'ils veulent arriver à un développement et une croissance économique durables et jeter ainsi les bases d'une industrialisation plus rapide et d'une diversification de leur économie, en particulier du secteur agro-industriel;

---

4/ A/47/395.

5/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément no 19 (A/47/19), première partie.

4. Demande à la communauté internationale de considérer les problèmes alimentaires et agricoles de façon globale et sous tous leurs aspects;
5. Encourage tous les organismes des Nations Unies compétents en matière d'alimentation et d'agriculture ainsi que les institutions financières régionales et sous-régionales à renforcer leur coopération et leur coordination dans le domaine du développement alimentaire et agricole;
6. Demande instamment à tous les pays, et en particulier aux pays développés, de faire davantage pour que la conjoncture internationale soit plus équitable, et notamment pour que le régime international du commerce des produits agricoles soit viable, plus juste et plus ouvert et stimule la production vivrière et la productivité agricole dans les pays en développement, et souligne à cet égard qu'il est urgent que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay aboutissent et produisent des résultats équilibrés et qu'il importe également de donner effet aux conclusions de l'examen à mi-parcours, selon lesquelles il faut trouver un moyen de tenir compte des éventuelles incidences négatives du processus de réforme dans les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires;
7. Demande à la communauté internationale d'appuyer les activités de formation et de recherche scientifiques et techniques et de renforcement des capacités dans les pays en développement afin d'y promouvoir une expansion durable de l'agriculture;
8. Souligne qu'il est urgent de renforcer la coopération internationale en ce qui concerne le transfert d'écotechnologies agricoles;
9. Demande que le système des Nations Unies pour le développement continue, par la coopération technique, à favoriser le développement agricole et rural;
10. Prie la communauté internationale de continuer d'appuyer la coopération technique, y compris la coopération technique entre pays en développement dans le domaine de l'alimentation et du développement agricole;
11. Souligne qu'il importe de financer des investissements et de promouvoir un environnement économique favorable pour les encourager et demande instamment à la communauté internationale de soutenir énergiquement les efforts que font les pays en développement à cet égard;
12. Prie le Secrétaire général, après avoir consulté les organes, organisations et organismes compétents des Nations Unies, de lui présenter à sa quarante-neuvième session un rapport sur la production vivrière, y compris les produits agro-industriels, sur les marchés internationaux des produits agricoles et tropicaux et sur l'état de la sécurité alimentaire dans le monde, en tenant compte en particulier des besoins de tous les pays en développement, y compris ceux qui sont importateurs nets de produits alimentaires;

/...

13. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-neuvième session une question intitulée "Alimentation et développement agricole".

92<sup>e</sup> séance plénière  
18 décembre 1992